

N°588

du 22
MARS
2013

L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

Editorial

Par Koffi
SOUZA

RESPECTER LA JUSTICE

La Cour Constitutionnelle vient de statuer sur la loi modifiée relative à la liberté de la presse. En déclarant inconstitutionnelles les dispositions conférant à la HAAC un pouvoir de sanction, elle confirme et magnifie le pouvoir de la justice.

Seule celle-ci peut prendre des mesures restrictives de la liberté d'expression affirmée par la Constitution.

Cet important rappel doit inciter les acteurs du théâtre de la communication à plusieurs réflexions.

Une première concerne l'exercice même de l'expression. La parole et l'écrit doivent rester libres mais cette liberté est encadrée par d'autres libertés comme celle de la vie privée.

Si la justice est investie d'une aussi lourde mission comme celle de réguler la liberté de communication, il conviendra que chacun respecte les jugements qu'elle sera amenée à prendre dans ce cadre.

Et puisque prévenir vaut mieux que guérir, une importante action de formation des journalistes et de tous ceux dont l'expression est sollicitée s'impose pour que chacun connaisse la force de la liberté et la vigueur de ses limites.

P.3 Contrôle de constitutionnalité / Par rapport au texte du Gouvernement

Ce que la plus haute juridiction interdit à la HAAC et ce qu'elle l'autorise à faire

P.4 Eliminatoires Coupe du Monde 2014

*Didier Six: "J'ai encore toutes
les chances de pouvoir mettre
sur le terrain qui je veux"*

Aboudou Assouma, Président
de la Cour ConstitutionnelleKokou B. Tozoun,
Président de la HAACP.4 Pour doper sa contribution
au PIB agricole

**La NSCT table sur 200 000
tonnes de coton-graine
à l'horizon 2022**

P.7 Marché de l'Automobile

**ITC Automobile dévoile
en premier les deux
nouveaux modèles Renault**

P.3 Après la fixation du total des députés de la prochaine législature

**Reste à connaître le nombre
de sièges affectés à chaque
circonscription électorale**

epiq nation
FRIDAY
Promo flash 22 mars !
30 min vers Moov à 250 F.
Pour souscrire tape : *143*25#

Pour devenir EPIQ, tape *143*1# (souscription à 100%)
Tu n'es pas encore Moov? Récupère-toi vite une puce Moov !

Epiq Nation Togo www.epiqnation.tg



PA-LUNION

www.pa-lunion.com

.COM

Prix: Togo, Bénin, Burkina: 250CFA Zone CFA: 300 F Europe et autres pays: 1 euro --- **Abonnement:** Contacter 22 61 35 29 / 90 05 94 28

Contrôle de constitutionnalité / Par rapport au texte du Gouvernement

Ce que la plus haute juridiction interdit à la HAAC et ce qu'elle l'autorise à faire

Pater Late

Très attendue depuis la saisine adressée à son Président par le Président de la République, le 27 février 2013, la décision de la Cour constitutionnelle est rendue ce 20 mars 2013 suivant une démonstration toute limpide. La Constitution en son article 26 alinéa 3 in fine énonce que « l'interdiction de diffusion de toute publication ne peut être prononcée qu'en vertu d'une décision de justice ». L'article 130 de la même loi fondamentale, lui, dispose que « la Haute autorité de l'audiovisuel et de la communication a pour mission de garantir et d'assurer la protection de la presse et d'autres moyens de communication de masse. Elle veille au respect de la déontologie en matière d'information, de communication... La Haute autorité de l'audiovisuel et de la communication est compétente pour donner l'autorisation d'installation de nouvelles chaînes de télévisions et de radios privées ». En lisant à tête reposée ces deux articles, il ressort une distinction entre les mesures de suspension qui sont des mesures administratives de celles qui sont des interdictions relevant non de la compétence d'une autorité administrative indépendante, en l'occurrence la HAAC, mais des juridictions. La conséquence est sans équivoque : en reconnaissant à la Haute autorité de l'audiovisuel et de la communication (HAAC) compétence pour interdire une publication ou retirer définitivement l'autorisation d'installation ou la carte de presse, la nouvelle loi organique portant modification de la loi organique du 22 décembre 2009 relative à la HAAC viole la Constitution.

En plus, l'article 64 de la loi organique modificative reconnaît des pouvoirs exorbitants au président de la HAAC en évoquant des cas « d'urgence » et de « circonstances exceptionnelles ». Le juge constitutionnel dit que ceci méconnaît le caractère collégial de la HAAC et tend à lui conférer des pouvoirs relevant du champ d'application de l'article 94 de la Constitution qui ne donne qu'au Président de la République en conseil des ministres de décréter l'état de siège comme l'état d'urgence. Enfin, l'article 67 de la loi organique érige la HAAC en un organe disciplinaire qui peut organiser des séances d'audition publiques, alors même qu'il n'y a « aucun lien hiérarchique entre les organes de presse et la HAAC » qui puisse justifier une telle compétence, et que « la HAAC n'est pas un organe juridictionnel pour organiser des séances d'audition publiques ».

Sur ces trois fronts, la Cour constitutionnelle déclare non conformes à la loi fondamentale les dispositions suivantes : « l'autorisation ou le récépissé peut



Aboudou Assouma,
Président de la Cour Constitutionnelle

être retiré sans mise en demeure préalable, en cas de modification substantielle des données au vu desquelles l'autorisation ou le récépissé avait été délivré, notamment des changements intervenus dans le capital social, dans les modalités de financement, dans la typologie de la radio ou de la télévision ou de tout autre moyen de communication audiovisuelle ; faux et usage de faux constatés dans la constitution du dossier de demande d'autorisation ou de déclaration de parution » (article 58) ; « en cas d'inobservation des recommandations, décisions et mises en demeure par les titulaires des autorisations d'installation et d'exploitation des sociétés de radiodiffusions sonores et de télévisions privées, la Haute Autorité peut prononcer l'une des sanctions suivantes : le retrait de l'autorisation ; le retrait de l'autorisation et la saisie de l'antenne » (article 60, 5^{ème} et 6^{ème} tirets) ; « la Haute Autorité après une mise en demeure restée sans suite, peut infliger, aux directeurs, promoteurs des agences de production, de publicité ou fondateurs des vidéoclubs les sanctions suivantes selon la gravité de la faute : le retrait définitif de l'autorisation avec saisie des équipements » (article 62, dernier tiret) ; « en cas d'inobservation des recommandations, décisions et mises en garde par les titulaires des récépissés de parution des publications, la Haute Autorité peut prononcer l'une des sanctions suivantes : la suspension de parution pour trois mois de la publication avec retrait de la carte de presse ; la suspension de parution pour six mois de la publication avec retrait de la carte de presse » (article 63, 3^{ème} et 4^{ème} tirets) ; « en cas d'urgence et de manquements graves aux obligations résultant des dispositions de la présente loi, le Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication peut ordonner à la personne qui en est responsable de se conformer à ces dispositions, de mettre fin à l'irrégularité ou d'en supprimer les effets. Sa décision est

immédiatement exécutoire. Il peut prendre d'office toute mesure conservatoire en cas d'extrême gravité ou de circonstances exceptionnelles » (article 64) ; « la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication statue comme conseil de discipline en matière de presse et de communication audiovisuelle. Elle organise des séances d'Audition Publique des professionnels des médias auteurs de fautes graves. Les modalités et le fonctionnement des séances d'Audition sont fixés par arrêté du Président de la Haute Autorité » (article 67). A juste titre, le juge constitutionnel dit que « la loi organique doit être purgée de toutes les mesures consistant en une interdiction ».

Ce qui reste du texte du Gouvernement

Le droit enseigne qu'une loi est un tout, un seul corps. Elle ne saurait être morcelée pour répondre à tel ou tel désir. Il faut rappeler que la Cour constitutionnelle a rejeté une saisine des députés, pour avoir extrait et soumis au contrôle de constitutionnalité des articles d'une loi qui a été déjà jugée, dans son ensemble, conforme à la Constitution. En saisissant la Cour, le Président Faure Gnassingbé a eu ce qu'il voulait savoir. En l'état, la loi organique, validée par les députés le 19 février, ne peut être promulguée avec des dispositions anticonstitutionnelles. Soit la loi organique est simplement rangée dans les placards, soit elle est débarrassée des mesures d'interdiction avant toute promulgation. Ce qui amène à voir ce qu'il en reste des modifications apportées. La décision ne devant pas être sujette à interprétation.

On retiendra essentiellement qu'en cas d'inobservation du dépôt légal pour trois parutions de la présente loi, le Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication peut ordonner à la personne qui en est responsable de se conformer à ces dispositions, de mettre fin à l'irrégularité ou d'en supprimer les effets. Sa décision est



Kokou Biossey Tozoun,
Président de la HAAC

fréquences des radiodiffusions sonores et des télévisions (article 49). Elle peut prononcer l'une des sanctions suivantes : une pénalité financière fixée sur la base d'un barème établi par la Haute Autorité en fonction de la taille du média concerné et dont le montant ne doit excéder 5% du chiffre d'affaires ; la suspension provisoire pour un mois au plus ou la suspension définitive d'un programme ou d'une partie du programme ; la suspension de l'autorisation pour un mois au plus ; la réduction de la durée de l'autorisation dans la limite d'une année (article 60, alinéa 1 à 4). Après une mise en demeure restée sans suite, elle peut infliger aux directeurs, promoteurs des agences de production, de publicité ou fondateurs des vidéoclubs les sanctions suivantes selon la gravité de la faute : la suspension de l'autorisation pour un mois au plus ; la suspension de l'autorisation pour trois mois au plus ; la réduction de la durée de l'autorisation dans la limite de six mois ; le retrait provisoire de l'autorisation pour une durée d'un an (article 62). Elle peut également prononcer la suspension de parution pour quinze jours de la publication pour les quotidiens ; la suspension de parution pour un mois de la publication pour les autres types de publications (article 63). Et les décisions de la HAAC sont susceptibles de recours en annulation devant la Chambre Administrative de la Cour suprême dans un délai de cinq jours. La Chambre administrative statue dans un délai d'un mois. Toute personne physique ou morale peut saisir la HAAC pour tout cas de violation de la législation en matière de presse et de délits de presse en vue d'un règlement à l'amiable conformément aux dispositions du code de la presse et de la communication. La HAAC ne peut être saisie des faits remontant à plus de trois ans s'il n'a été fait aucun acte tendant à leur recherche, à leur constatation ou à leur sanction (articles 65 et 66).

VERBATIM Par Eric J.

Ça s'appelle courage politique !

La Cour constitutionnelle, la plus haute juridiction nationale du Togo, vient de prendre une décision intéressante ce mercredi 20 mars 2013. D'aucuns auraient pu penser que les juges constitutionnelles ont choisi exprès cette date commémorative de la francophonie pour rendre leur décision salutaire dans le bras de fer qui oppose la Haute autorité de l'audiovisuel et de la communication (Haac), et le monde de la presse tous genres confondus. Et pour cause, la décision de la cour a été très bien perçue dans les milieux de la presse, de la société civile et des partis politiques qui n'ont pas hésité à parler d'un évènement historique. Du fait que plusieurs décisions antérieures de cette même Cour étaient critiquées et ont souvent été taxées de lettres passées à la poste par l'Exécutif.

La décision de la Cour constitutionnelle en question concerne la loi organique relative à la Haac adoptée par l'Assemblée nationale le 19 février 2013 portant modification de la loi organique n°2009-029 du 22 décembre 2009. L'idée de cette loi était de redonner à la Haac ses prérogatives en renforçant ses pouvoirs. Ainsi, l'on est passé du rôle de veille du respect de la déontologie à celui de la suspension définitive des organes fautifs.

La Cour, après analyse de la loi article par article, en est venue à ressortir une distinction entre les mesures de suspension qui sont des mesures administratives de celles qui sont des interdictions relevant non de la compétence d'une autorité administrative indépendante, en l'occurrence la HAAC, mais des juridictions. Dès lors, elle a conclu non-conforme à la constitution togolaise tous les articles attribuant à la Haac certaines prérogatives juridictionnelles. Toutefois, elle juge les autres articles de la loi conformes à la constitution.

La Cour ne s'est pas invitée dans ce débat par une auto saisine. Elle est intervenue parce que le Chef de l'Etat, Faure Gnassingbé, l'en a saisie. En moins d'un mois, cela fait la deuxième fois que le président de la République s'approche de la plus haute juridiction de l'Etat en matière constitutionnelle. Et pour la deuxième fois consécutive, la Cour a donné un avis défavorable sur la modification des armoiries nationales et rejeté des articles d'une loi.

Cela montre suffisamment que les institutions de l'Etat fonctionnent merveilleusement bien. Et dénote d'une volonté politique du Chef de l'Etat de respecter la constitution. Un courage politique à apprécier à sa juste valeur.

Après la fixation du total des députés de la prochaine législature

Reste à connaître le nombre de sièges affectés à chaque circonscription électorale

Ça y est ! Après des va-et-vient incessants, les électeurs togolais connaissent désormais le nombre total des députés qu'ils éliront lors du prochain scrutin législatif. La loi votée ce 20 mars 2013 par les députés consacre le nombre 91. Sous la menace de l'Union des forces de changement (UFC), le nombre 87 arrêté par le conseil des ministres du 1^{er} mars dernier a été donc rejeté. Tant mieux ! L'actuelle législature finissante compte 81 députés.

Qu'à cela ne tienne, il ne faut attendre que la clef de répartition. « S'agissant de la répartition des sièges par circonscription électorale, le Gouvernement n'est pas en mesure de dire, avant les délibérations du conseil des ministres, le nombre de sièges affectés à chaque circonscription électorale », a répondu le Commissaire du gouvernement devant la Commission des lois. Et d'ajouter que la répartition des sièges s'effectuera sur la base de critères dits rationnels, objectifs, équitables et transparents. Déjà, selon le pouvoir de Lomé, le premier élément de répartition du nombre de sièges repose sur la conservation du nombre de sièges précédemment affectés aux circonscriptions électorales telles qu'elles existaient lors des élections législatives d'octobre 2007. Plus est,



Gilbert Bawara, Ministre de
l'Administration Territoriale

la répartition des sièges tiendra compte du nombre d'habitants par circonscription électorale conformément aux résultats du dernier recensement général de la population et de l'habitat. Les critères spatiaux et socioéconomiques, eux, consistent à comparer la superficie et la démographie du Togo avec celles des pays environnants, d'analyser le produit intérieur brut et l'indice de développement humain du Togo par rapport à celui desdits pays.

Il faut rappeler qu'un récent décret permet désormais de dissocier le découpage administratif du découpage électoral. Du coup, il est acquis que toutes les préfectures ne seront pas des circonscriptions électorales.

Pour doper sa contribution au PIB agricole La NSCT table sur 200 000 tonnes de coton-graine à l'horizon 2022

Jean Afolabi

D'ici 2022, la filière cotonnière togolaise demeure intégrée et jouit d'une bonne gouvernance. Elle est compétitive, rentable, viable, animée par des acteurs professionnalisés qui inter-actent pour réaliser une production annuelle minimale de 200.000 tonnes de coton-graine et contribuer à l'économie nationale d'au moins 7% du Produit intérieur brut agricole (PIBA) et à l'élévation des revenus des cotonculteurs au-dessus du seuil de pauvreté. Telle est la nouvelle vision de la filière, présentée hier par Norbert Amécy, secrétaire général technique de la

ACA d'un 1,5 million à 5 millions de tonnes en 2022.

Le Togo, affirme-t-il, un des tous premiers pays africains à s'engager dans la production du coton. Les premières exportations du coton togolais remontent à 1902 avec à peine 15 tonnes. A l'indépendance en 1960, elles étaient de 12 000 tonnes. S'en suivra une phase de développement de la culture jusqu'à la création de la Société togolaise de coton en 1974 avec 10 000 tonnes de coton-graine. Avec le soutien de l'Institut de recherche cotonnier du Togo (IRCT) de 1949 à décembre 1992, le paquet technique mis au point et vulgarisé

Mais la crise est passée par là à partir des années 2000. Avec comme corollaires des endettements successifs et cumulés vis-à-vis des fournisseurs, des transporteurs privés, et autres partenaires; des impayés dus aux producteurs; une perte de crédibilité vis-à-vis des banques et autres partenaires; une crise de confiance entre la SOTOCO et les producteurs; une absence d'investissements et vétusté des moyens de travail; une chute considérable de la production; une cessation de paiement... et finalement la dissolution de la société le 23 janvier 2009. Au pied levé, la Nouvelle société cotonnière du Togo va prendre la relève, au capital social de 2 milliards de francs Cfa constitué à 60% (1 milliard 200 millions) par l'Etat et 40% (800 millions) par la Fédération des producteurs de coton (FNGPC), histoire de les impliquer dans la gestion de la filière.

Le principal défi de la Nsct aujourd'hui est incontestablement d'améliorer le rendement au champ, de préserver la qualité et d'augmenter la quantité. Grâce aux actions de redressement de la filière engagées par le gouvernement, l'engouement des producteurs pour la culture renaît. C'est ainsi que pour la campagne 2010/2011, la production est remontée à 46 800 tonnes de coton-graine, puis à 79 510 tonnes au titre de la campagne 2011/2012 pendant que celle attendue en 2012/2013 sera de 90 000 tonnes, explique M. Amécy.



Nouvelle société cotonnière du Togo (Nsct) qui abrite à Lomé les 11èmes Journées de l'Association cotonnière africaine (Aca). Cette performance annoncée du Togo sonne comme sa contribution à l'augmentation de la production de

a permis de lancer la production. La production est ainsi passée de 10.000 tonnes à 27.483 tonnes en 1982/83 et à 187.703 tonnes en 1998/99. Avec un rendement moyen obtenu par les producteurs de 1.414 kg/ha en 1994/95.

Au Conseil de l'intégration des marchés de capitaux ouest africains Le Togolais Edoh Aménounvé prend la vice-présidence de l'institution

En début de semaine à Abidjan, le Conseil de l'intégration des marchés de capitaux ouest-africain (en anglais West African Capital Markets Integration Council, WACMIC) a tenu sa première réunion, avec la quasi-totalité des responsables des places boursières de l'Afrique de l'ouest. L'idée est de réviser le rapport de la rencontre d'Abuja qui a vu naître, deux mois plus tôt, le WACMIC pour uniformiser les divers marchés de capitaux, attirer les investisseurs et diversifier les émissions dans une perspective d'élargissement. Il s'agit de l'établissement du passeport unique qui permettra à tous les opérateurs de la région CEDEAO d'intervenir sur l'une ou l'autre des quatre places, avec une reconnaissance mutuelle des agréments donnés sur leur place d'origine; la reconnaissance mutuelle des visas d'émissions des valeurs mobilières qui permettra à tout émetteur de titres de solliciter les investisseurs et épargnants dans toute la région CEDEAO; et la création d'une plateforme commune et unique de bourse et de dépositaire central avec l'utilisation d'une monnaie communautaire.

Dans la capitale ivoirienne, le 18 mars, il s'est aussi agi de pourvoir à la



Edoh Kossi Aménounvé

présidence de l'institution. Le directeur de la Bourse du Nigeria, Oscar Onyema, est porté à la tête du WACMIC; son vice-président est le Togolais Edoh Kossi Aménounvé, directeur général de la Bourse régionale des valeurs mobilières (BRVM). Ce dernier, pour ce qui est des objectifs du WACMIC, a indiqué qu'il s'agit d'un premier pas vers la mise en place d'un marché financier unique au niveau de la CEDEAO: "il y a plusieurs décennies de cela, les pays de la CEDEAO se sont engagés dans un vaste chantier d'intégration économique et financière. L'intégration économique est en cours de construction. Pour l'intégration financière, l'un des volets importants c'est l'intégration des marchés qui servent à financer le développement

et les infrastructures. Aujourd'hui, nous sommes en train de jeter les bases d'une véritable intégration, de la fluidité des capitaux entre les différents pays de la CEDEAO, en faisant tomber toutes les barrières pour une intégration réussie, de manière à avoir un marché beaucoup plus vaste pour le financement de nos entreprises".

La réunion d'Abidjan a enregistré la participation des responsables de bourses de valeurs immobilières, des organes de régulation et de dépositaires centraux du Ghana, du Nigeria, de la Sierra Leone et de la BRVM qui regroupe les huit pays francophones de la CEDEAO. La BRVM est la deuxième place boursière de la CEDEAO après le Nigeria.

Au sein de l'Union monétaire les 5 dernières années Le Togo parmi les fortes croissances annuelles de dépôts bancaires

A l'échelle régionale, les dépôts effectués à l'ouverture des nouveaux comptes sont ressortis en hausse continue au cours des cinq dernières années. Le montant cumulé de ces dépôts s'est situé à 4.582 milliards en 2011 contre 2.814 milliards en 2007, soit une croissance moyenne annuelle de 13,0% sur l'ensemble de la période. Les dépôts sont en forte progression dans la quasi-totalité des pays de l'Union, indique le Rapport sur l'évolution des conditions bancaires publié par la banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao). Les croissances moyennes annuelles les plus significatives ont été observées en Guinée-Bissau (+78,7%), au Niger (+29,2%), au Togo (+26,3%), au Mali (+17,5%) et au Burkina (+13,9%). La Côte d'Ivoire, le Sénégal et le Bénin ont enregistré des progressions de 9,9%, 8,5% et 5,1% respectivement entre 2007 et 2011.

Plusieurs facteurs ont contribué à la hausse des dépôts, notamment, l'amélioration de l'accès aux services bancaires, l'afflux de capitaux publics dans certains pays et l'absence d'opportunité. En effet, l'amélioration de l'accès aux services bancaires a eu des effets sur les dépôts des

particuliers dans la plupart des pays. Entre 2007 et 2009, les montants déposés par les particuliers (catégorie de clients visée par la campagne) sont passés de 61,9 milliards à 131,8 milliards au Burkina, de 8,2 milliards à 37,7 milliards au Niger, de 30,5 milliards à 170,7 milliards au Togo et de 40,2 milliards à 107,6 milliards au Mali. Les données disponibles indiquent par exemple qu'au Sénégal, plus de 12.000 comptes ont été ouverts en 2011 contre 10.338 comptes en 2009 et 11.089 comptes en 2007. Le nombre de comptes ouverts par les particuliers s'est accru de 21,9% entre 2009 et 2011, sous l'effet possible de la campagne de promotion de la bancarisation.

L'accroissement des dépôts est imputable également aux sociétés d'Etat et aux organismes assimilés à l'Etat, notamment dans les pays qui ont bénéficié d'un afflux conséquent de ressources extérieures. Ainsi, les dépôts des organismes assimilés à l'Etat sont passés de 304,0 milliards en 2007 à 456,5 milliards en 2010 avant de se replier à 423,6 milliards en 2011. Le Niger, le Sénégal et le Mali sont les principaux pays où les dépôts des sociétés d'Etat ont le plus

progressé.

La structure des dépôts selon la nature des déposants n'a pas été significativement modifiée à l'échelle de l'Union. Les entreprises privées demeurent les plus gros déposants. Leur part s'est progressivement accrue en 2011 en passant à 36% contre 31% en 2007. Les placements effectués par la clientèle sont dominés dans leur majorité par des dépôts à terme (99,2%). Les comptes d'épargne à régime spécial, les bons de caisse, les certificats de dépôt et les autres dépôts ne représentent que moins d'un pour cent du total. Les dépôts d'une durée inférieure à un an ont représenté 74,4% des dépôts contre 25,6% pour les dépôts d'une durée de plus d'un an. Les mêmes proportions étaient à 79% et 21% en 2007.

Cette répartition constitue un obstacle identifié par les banques dans le processus d'octroi des crédits et de financement de l'économie, et par conséquent limite leurs capacités d'accorder des crédits à long terme. Or la mobilisation de ressources en vue du financement de l'économie nécessite la disponibilité d'une épargne adaptée au besoin de ce financement.

Sur les dix dernières années...

Les investissements directs étrangers au Togo en demi-teinte et relativement faibles

Les flux nets d'IDE - Investissements directs étrangers - à destination du Togo se sont accrues, en rythme annuel, de 10,4% entre 2000 et 2005, avant d'amorcer une tendance baissière jusqu'en 2009, où ils ont atteint leur niveau le plus bas à 5,2 milliards (ou 0,4% du PIB) contre 48,5 milliards (ou 4,4% du PIB) en 2005. Cette évolution des IDE, souligne la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao), est en rapport avec la baisse des bénéfices réinvestis dans les secteurs des industries

extractives et des télécommunications, ainsi que la faiblesse des nouveaux investissements. Les flux sont, toutefois, repartis à la hausse à partir de 2010, pour atteindre 30,7 milliards (ou 1,8% du PIB), en liaison notamment avec la normalisation de la situation politique et la reprise des relations avec les partenaires au développement.

Au cours de la période sous revue, les flux d'IDE se sont situés en moyenne à 2,9% du PIB.

Les principaux secteurs bénéficiaires des IDE au Togo sont les industries manufacturière et extractive, le commerce, les télécommunications et le secteur financier. Les pays pourvoyeurs d'IDE sont principalement la France, les Etats-Unis et la Chine.

Au sein de l'Union, les principaux pays bénéficiaires des flux d'IDE sont le Niger (30,2%), la

Côte d'Ivoire (20,0%), le Mali (14,8%) et le Sénégal (14,3%), qui totalisent plus des quatre cinquièmes des IDE reçus entre 2006 et 2011. Comparés à ceux enregistrés sur la période

2000-2005, le Niger a réalisé la plus forte progression (+27,5 points), suivi du Sénégal (+3,9 points), du Bénin (+2,4 points), du Burkina (+2,4 points) et de la Guinée-Bissau (+0,5 point).

En revanche, la Côte d'Ivoire, le Togo et le Mali ont enregistré des reculs respectifs de 22,3 points, 8,1 points et 6,3 points. Le progrès réalisé par le Niger s'explique essentiellement par le regain d'investissement dans les domaines minier et pétrolier. Le maintien de la Côte d'Ivoire et du Mali parmi les principaux bénéficiaires de l'Union s'explique par l'accroissement des investissements dans les secteurs aurifère et pétrolier pour le premier et l'ouverture de nouvelles mines d'or, couplée à la multiplication des investissements de développement dans ce secteur, pour le second.

Besoins de liquidités bancaires 58 milliards Cfa injectés dans les banques togolaises en une semaine

Dans le cadre de ses adjudications hebdomadaires, la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a procédé, valeur 12 mars 2013, à une injection de liquidités d'un montant de 58,600 milliards de francs Cfa dans le circuit bancaire du Togo. L'opération porte sur total de 525.789 millions de francs pour l'ensemble des huit pays de l'Union monétaire ouest africaine (Umoa). Elle est arrivée à échéance le 18 mars 2013.

L'opération a enregistré la participation de trente-quatre établissements de crédit provenant des huit places de l'Union Monétaire

Ouest Africaine. Le taux marginal et le taux moyen pondéré sont ressortis respectivement à 3,0000% et 3,0687%.

En dehors du Togo, les places du Burkina Faso s'adjugent 149,000 milliards de francs, et ceux du Bénin 120,990 milliards de francs. Sont venues ensuite les places du Mali avec 63,000 milliards, celles de la Côte d'Ivoire avec 60,516 milliards, et celles du Niger avec 33,600 milliards. Les places du Sénégal et de la Guinée-Bissau sont venues respectivement avec 30,996 milliards et 9,087 milliards.

Eliminatoires Coupe du monde 2014 / CAMEROUN vs TOGO

Didier Six: "J'ai encore toutes les chances de pouvoir mettre sur le terrain qui je veux"

Derniers du groupe I de la deuxième phase des éliminatoires de la Coupe du monde de la FIFA, Brésil 2014, les Togolais sont contraints à l'exploit face aux Camerounais demain samedi à Yaoundé. Un match que Didier Six, le sélectionneur des Eperviers veut aborder avec des joueurs sur lesquels il compte.

Didier Six tient droit dans ses bottes. Alors qu'il joue un match important face au Cameroun, samedi à Yaoundé pour le compte de la 3e journée des éliminatoires de la Coupe du monde de la FIFA, Brésil 2014, le Français semble remporter le bras de fer qui l'oppose à la Fédération Togolaise de Football.

Certes, sa liste dans laquelle ne figurent pas Emmanuel Adebayor et Kossi Agassa- joueurs qu'il qualifie lui-même de piliers de la sélection nationale- a été retouchée par la Fédération, mais Six sait que le dernier mot lui revient...sur le terrain. "J'ai encore toutes les chances de pouvoir mettre sur le terrain qui je veux. En Afrique, vous parlez beaucoup du mot "gâter" et ça veut bien dire des choses et je pense que le Togo est en train de gâter tout ce qu'il a fait durant 15 mois", a-t-il déclaré à camfoot.

Dans tous les cas, l'attaquant de Tottenham, Emmanuel Adebayor, malgré l'accord donné par son club n'a toujours pas rejoint le groupe. Pendant que le goal de Reims Kossi Agassa, lui, évoquerait une blessure au genou pour ne pas être de la partie.

Au total, sur les 23 joueurs con-



voqués, 19 sont finalement arrivés à Yaoundé.

Face au Cameroun, le Togo, dernier du groupe I avec 1 point après deux journées, doit éviter une nouvelle défaite pour ne pas trop se faire distancer. Mais les Camerounais ont le même objectif. Eux qui totalisent 3 points pris devant la RD Congo. "On connaît le Cameroun. C'est une équipe difficile. C'est une

équipe fantôme aussi, parce qu'elle a des qualités, avec d'énormes joueurs qui jouent dans de grands clubs européens. Je connais beaucoup de joueurs du Cameroun. C'est une équipe redoutable et je ne comprends pas toujours pour quelle raison elle n'a pas été aux deux dernières Can. Maintenant, il s'agira d'avoir à faire à une équipe face à onze autres per-

sonnes sur le terrain", a ajouté Didier Six.

Samedi à Yaoundé, les Lions Indomptables vont donc devoir faire barrage aux Eperviers encouragés par leur bonne prestation à la CAN avec une première qualification pour les quarts de finale et qui ont l'obligation de prendre des points.

FIFA:

Nouvelle ère avec l'approbation d'un nouveau règlement pour le développement

Le Comité Exécutif de la FIFA a validé, ce 20 mars 2013, une nouvelle étape dans le processus de réformes de la FIFA en approuvant le Règlement général des programmes de développement de la FIFA, lequel entrera en vigueur au 1er juillet 2013.

Rédigé sur une suggestion de la Commission Indépendante de Gouvernance et révisé ce lundi 18 mars 2013 par la Commission de Développement de la FIFA, le document définit les règles et principes généraux applicables à tous les programmes de développement visant à améliorer la structure de la gouvernance et la conformité des associations membres et des confédérations.

Le nouveau règlement s'appuie ainsi sur les strictes exigences d'audit et de conformité déjà en place tout en imposant de nouvelles conditions que les associations membres et les confédérations devront également remplir pour pouvoir bénéficier des programmes de développement de la FIFA. Les critères d'attribution des programmes comprennent la révision des comptes annuels, la désignation d'une entreprise d'audit par l'assemblée générale de l'association membre pour auditer les comptes approuvés par l'organe exécutif de cette dernière, la présentation d'un rapport d'audit à l'assemblée générale et le recrutement d'un secrétaire général ainsi qu'un directeur technique.

Les autres mesures qui seront mises en œuvre dans le cadre du

nouveau règlement concernent la publication sur FIFA.com de données détaillées telles que les montants alloués, ainsi que celle des noms des fournisseurs et des auditeurs ayant été impliqués dans les projets financés par la FIFA, le recours systématique à une procédure d'appel d'offres pour des dépenses équivalentes ou supérieures à 50 000 dollars (US), la centralisation de toutes les transactions de la FIFA sur le "compte des programmes FIFA" effectuées au nom de l'association membre ou de la confédération et l'obligation d'avoir des bilans négatifs sur le compte des programmes

FIFA de chaque association membre.

Au cours des quatorze dernières années, la FIFA a fourni à ses associations membres et aux confédérations près de deux milliards de dollars (US) en termes de fonds de développement, dont 721,75 millions de dollars ont été alloués à des associations membres à travers le FAP, et 210 millions de dollars ont été distribués aux six confédérations.

Le reste des fonds a été investi dans des projets d'infrastructures footballistiques, notamment la construction ou rénovation de centres

techniques ou de terrains de football, ainsi que dans le développement des compétences des acteurs du football et des initiatives visant à soutenir le développement institutionnel des associations membres.

Le budget du développement de la FIFA pour le cycle financier 2011-2014 s'élève à 800 millions de dollars, ce qui représente 56 fois plus que le montant investi entre 1995 et 1998, période durant laquelle certaines des initiatives de développement phares de la FIFA ont été lancées.

CAN U20 :

Egypte et Mali en demies, l'Algérie ne répond plus

A l'issue de la 2e journée de la phase de poules de la CAN U20 qui se déroule en Algérie, le Mali et l'Egypte ont assuré leur qualification pour le dernier carré de la compétition. Le tenant du titre nigérian s'est relancé dans la course à la qualification, alors que les Fennecs, hôtes du tournoi, sont au bord de l'élimination.

Pharaons et Aiglons dans le dernier carré. Après leurs deux premières rencontres dans cette phase de poules de la CAN U20, le Mali et

l'Egypte ont respectivement validé leurs tickets pour les demi-finales de la compétition. Vainqueurs de la RD Congo (2-1), les Maliens ont enchaîné un 2e succès en autant de matchs et fait le carton plein en termes de points dans le groupe B, alors que dans l'autre rencontre, le tenant du titre nigérian s'est relancé en prenant le meilleur sur le Gabon (1-0).

Dans le groupe A, c'est donc l'Egypte qui mène la danse avec un parcours sans faute après deux le-

vées. Après avoir battu le Ghana (1-0), l'équipe a cette fois disposé de l'Algérie (1-0), assurant par la même occasion sa qualification. Une qualification qui est encore possible pour le Ghana, qui s'est repris, après sa défaite inaugurale, en venant à bout du Bénin (1-0). Les Black Satellites iront chercher la dernière place qualificative du groupe face à l'Algérie qui, après ses deux premiers matchs, déçoit énormément son public.

CAMEROUN/

Chedjou et Nounkeu forfaits contre le Togo

Danny Nounkeu et Aurélien Chedjou sont non partants pour le match des éliminatoires de la Coupe du Monde qui va opposer le samedi 23 mars prochain au stade Ahamadou Ahidjo de Yaoundé, les Lions indomptables aux Eperviers du Togo.

Les défenseurs ont toutefois fait le déplacement de la tanière des Lions pour faire constater et confirmer leur handicap par le médecin de la sélection, tel que le prévoit le code de conduite de l'équipe nationale. En plus des deux forfaits déclarés, on note également l'absence de Benoît Assou Ekotto. Permissionnaire, le défenseur de Tottenham est attendu au plus tard demain mercredi.

La tanière des Lions est installée depuis hier au Centre d'Excellence de La Caf à Mbankomo, en banlieue de Yaoundé. Le staff technique conduit par Jean Paul Akono et 22 joueurs (sur les 25 convoqués) y ont déjà pris leur quartier. Ce mardi, deux séances d'entraînement, en matinée et en après-midi, étaient au programme, avec au menu des exercices de décompression, remise à niveau physique et surtout récupération.

Dans son groupe, le Cameroun après deux matches, est classé 3e avec 3 points, derrière la Libye 4 points, la RD Congo 3 points et devant le Togo 1 point. Reste quatre journées avant la fin de ce deuxième tour des éliminatoires. Et seul le premier de chaque Groupe est qualifié pour le troisième et dernier tour. La phase finale aura lieu au Brésil l'année prochaine.

SUISSE/

Tensions entre Sepp Blatter et Michel Platini

Depuis plus d'une semaine, Sepp Blatter a débuté une campagne de déstabilisation dans les médias à l'encontre de Michel Platini. Le président de la Fifa reproche notamment les décisions de l'ancien numéro 10 des Bleus concernant l'Euro 2020 et la technologie sur la ligne de but. Le président de l'UEFA lui répond.

Les relations entre Sepp Blatter, le président de la FIFA et celui de l'UEFA Michel Platini sont loin d'être au beau fixe. Alors que les deux hommes semblaient avancer main de la main depuis plusieurs années, le Suisse a lancé les hostilités dans un entretien accordé au magazine allemand Kicker, en critiquant la décision de l'ancien numéro 10 des Bleus d'organiser l'Euro 2020 dans plusieurs villes du continent. "Un tournoi appartient à un pays, à travers lequel on crée une identité et une euphorie. Le tournoi 2020 a été éparpillé, avait notamment estimé Blatter. Sinon ce n'est plus un Championnat d'Europe. On doit l'appeler autrement, je ne sais pas comment. Un tel tournoi manque d'âme et de cœur." Mais le dirigeant du football mondial avait visiblement d'autres griefs à l'encontre de l'ancien numéro 10 des Bleus, puisque quelques jours après, il s'est ensuite attaqué au refus de Platini de mettre en place la technologie sur la ligne de but. "Les fédérations, les ligues, les arbitres, les joueurs... Tout le monde veut la technologie pour la ligne de but. Si Platini ne le souhaite pas, c'est parce qu'il en fait une affaire personnelle. Mais cela va changer", avait confié Sepp Blatter dans le quotidien AS.

moovcommuniqué

no limit

Atlantique Telecom Togo (Moov) a le plaisir de vous informer que, dans le cadre de l'amélioration de ses services à la clientèle, elle procédera ce 20 mars 2013 à partir de 00H00 à des travaux d'optimisation de son réseau.

Au cours de ces travaux, des perturbations allant jusqu'à l'impossibilité d'émettre ou de recevoir des appels pourraient être observées sur le réseau.

Moov vous présente toutes ses excuses pour les désagréments que ces travaux pourraient occasionner et profite de l'occasion pour vous remercier de votre fidélité !

La Direction Générale

www.moov.tg Service Clients : 777 ou 9999

groupe etisalat

REPERES

Redynamiser le tourisme dans l'UEMOA

Un atelier régional de restitution des travaux de l'étude de détermination des besoins en formation touristique et hôtelière des Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) se tient du 20 au 22 mars à Lomé.

Initiées par le ministère du Tourisme en collaboration avec la Commission de l'UEMOA au Togo, ces assises visent à redynamiser l'activité touristique dans l'espace économique. Les participants réfléchiront sur l'importance et le rôle déterminant des ressources humaines dans le secteur du tourisme. Ils feront l'état des lieux de l'offre de formation aux métiers du tourisme, procéderont à l'analyse des attentes des professionnels du secteur et évalueront également les besoins de formation des Etats membres. Au terme de leurs assises, les délégués adopteront un rapport final qui reflètera l'ensemble de leurs débats. En ouvrant les travaux, le ministre du Tourisme, Padumhékou Christophe Tchao a reconnu que le secteur touristique reste peu développé dans l'espace économique en dépit d'un potentiel. "Le diagnostic révèle, que l'Union ne représente que 4,2% des arrivées sur le continent soit 2,1 millions de touristes en 2012 et le tourisme intracommunautaire reste embryonnaire", a-t-il indiqué. Le ministre Tchao a confié que le Togo s'est engagé dans un processus de relance de son tourisme, précisant qu'une politique nationale du tourisme a été adoptée par le conseil des ministres en janvier 2011. Pour le directeur du programme régional de l'Organisation Mondiale du Tourisme pour l'Afrique (OMTA), Ousmane Ndiaye, la part de l'Afrique dans le tourisme mondial qui est actuellement de 5% passera à 6,3% en 2020 et à 7,4% en 2030. "C'est en dotant vos Etats d'un personnel qualifié que vous parviendrez aux objectifs fixés par l'Union à l'horizon 2020", a conclu M. Ndiaye. Le commissaire chargé du développement de l'entreprise, de l'énergie, des Télécommunications et du Tourisme de la commission de l'UEMOA a pris part aux travaux.

La femme à la gouvernance publique

Une délégation du Comité Préfectoral pour la Promotion de la Femme (CPPF) conduite par sa présidente, Mme Aguiar Olaytan, a sensibilisé, le mercredi 20 mars à Aklakou, les élèves du lycée sur le thème "Participation de la femme à la gouvernance publique", lors d'un débat dans le cadre de la célébration de la Journée internationale de la Femme.

Cette conférence a coïncidé avec le lancement de la semaine culturelle et a permis aux élèves d'être édifiés sur les notions des droits, de promotion, de discrimination positive à l'égard des femmes pour assurer leur plein épanouissement. L'oratrice et le responsable préfectoral de la Promotion féminine, David Kodjo Anani, ont fait l'historique de la Journée internationale de la Femme et insisté sur l'intégration des femmes au processus de développement. Ils ont aussi souligné la nécessité de créer un cadre de leadership pour les femmes togolaises afin de favoriser leurs créativité et surtout leurs talents de gestionnaires avisées en les accompagnant et en leur donnant confiance. Selon les conférenciers, il est important de savoir qu'éduquer une femme, c'est éduquer une nation; éduquer un homme c'est éduquer un individu. Aussi, ont-ils encouragé les jeunes filles élèves à une évolution soutenue dans leurs études pour devenir des cadres de demain, des responsables à des postes décisionnels, par la recherche systématique de l'excellence. Tout en condamnant les mariages forcés, les excisions, le refus de l'accès de la femme à la terre, ils les ont encouragées à embrasser les séries scientifiques, à ne pas rechercher la facilité, à éviter la débauche, les avortements clandestins, etc. Les questions des élèves ont permis de mieux cerner certains contours du thème de l'année, la parité et le genre, les efforts des parents pour l'égalité des chances à la base sans contrainte ou discrimination. Un sketch sur la polygamie présenté par les élèves, des chants et danses, une exposition de dessins et d'objets d'art ainsi que les allocutions de lancement de la semaine culturelle autour du sous-thème "Retour aux sources" par le proviseur, Gaston Kodzo Gbété, le président du comité d'organisation, David Ezzo Manzana Thon, et du porte-parole des élèves, Augustin Agbably, ont également marqué cette rencontre.

L'eau, une source de santé

La coordination régionale de la Croix rouge Maritime a organisé un atelier de formation sur la politique nationale de l'eau et de l'assainissement et ses implications pour la santé de la population en milieu rural à l'intention des leaders d'opinion le jeudi 15 mars à Nyigbé dans le canton d'Agbélouvé.

Cette formation se situe dans le cadre de la mise en œuvre du projet "Appui à la promotion des bonnes pratiques pour la gestion de l'eau, l'hygiène et l'assainissement en milieu rural", financé par l'Union Européenne (UE) et la Croix rouge allemande. La rencontre a permis aux chefs traditionnels et aux membres des Comités de Développement à la Base (CDB) des villages de Nyigbé, Adraba-Kopé, Kpévégou, Adokpoé et Atiko de s'approprier les bonnes pratiques de la gestion de l'eau, l'hygiène et l'assainissement. Au cours des travaux, la déléguée de la Croix Rouge allemande pour l'eau, l'hygiène et l'assainissement, Mme Angelika Kessler et le représentant du ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'hydraulique villageoise, M. Wottor Komivi Amewuga ont entretenu les participants sur les règles élémentaires d'hygiène notamment les voies de contamination et celles d'évitement de cette contamination qui sont entre autres, se laver les mains avant les repas, bien laver les fruits avant leur consommation et protéger les jarres et les tonneaux d'eau. Les travaux ont pris fin par l'exercice sur l'identification de certaines images illustrant les mauvaises et les bonnes pratiques de l'hygiène. Le projet consiste à construire 30 points d'eau, à réhabiliter 60 forages, à construire 2210 latrines familiales et six latrines scolaires dans les préfectures de l'Avé et du Zio.

Festival

Clôture Plumes Francophones ce samedi soir

Semaine palpitante du festival Plumes Francophones soldée par plusieurs rencontres et conférences littéraires et artistiques dans les lycées et centres culturels. Ainsi la conférence sur le marché de l'art au Togo ; sous la direction de Sophie Ekué, les plasticiens Kossi Assou et Eric Cham, et Cyriaque Noussouglo, directeur régional de la culture Lomé-Golfe,

ont eu à éclairer la lanterne du public sur la situation des arts au Togo. On note l'existence d'un marché des arts mais très peu de vente et de mouvements. Quelques collecteurs à la fois parmi les dirigeants, les nouveaux riches et la bourgeoisie font le marché, généralement chez quatre ou cinq artistes de renom parmi lesquels on note la présence de Kossi Assou,

Sokey Edorh, Camille Azankpo, Emmanuel Sogbadji et Eric Cham. Le marché est difficile, car les œuvres ne s'achètent généralement pas à leurs réels prix, ne sont pas cotés. Les prix des œuvres varient de 50.000 Cfa à 100.000 CFA pour les jeunes artistes et de 100 à plusieurs millions pour les artistes célèbres. Pour Eric Cham, d'une éloquence hors du

commun pendant le débat, d'une vision claire pour la réforme du secteur, l'artiste vit plus de ses expos en Occident que du marché au Togo. Il n'y pas d'infrastructures dignes de ce nom pour amener à créer un intérêt pour les œuvres : presque pas de galeries ni de musées.

Dans l'ensemble, on demande de vastes réformes pour un soutien à l'art, ce qui passe nécessairement par une formation à la base, à l'école et la création d'un département des arts plastiques à l'université.

Dans le domaine des infrastructures, Kossi Assou demande par exemple, qu'il y ait de vrais ouvrages d'arts dans le pays, que les ponts construits sont réellement des ouvrages d'arts et non de pales construction sans intérêts esthétiques.

L'Etat peut encourager les arts en instituant dans les ministres l'achat des œuvres des plasticiens togolais. La présidence de la République le fait déjà sous l'impulsion du Président de la République ; un budget est réservé pour ce commerce. Les murs du nouveau palais de la Présidence sont donc décorés des œuvres d'artistes togolais.

Mais il y a plus fort à faire en instituant cela comme une règle obligatoire pour toutes les institutions de l'Etat à l'intérieur et à l'étranger de décorer leurs salles et bureaux des œuvres d'artistes togolais.

Le chemin est encore long. Mais le festival continue son chemin et se clôture ce samedi soir par une conférence d'un grand intérêt : Frédéric Gakpara, Alfa Ramsès et Apedo-Amah animeront un débat sur le thème : "comment joue-t-on au concert-party". Après au même Espace culturel Filbleu, on assistera aux deux spectacles de clôture : une pièce de "Mon Cancer aux tropiques" joué par Edem Modjro et Léopold Ayivi, et une soirée acoustique avec l'artiste béninois Jah Baba.

Plumes Francophones, seul festival littéraire en Afrique de l'Ouest, détonne par la pertinence de ses choix.

Débat/Littérature togolaise

Une littérature à la croisée des chemins

La littérature togolaise monte en quantité et en qualité, mais l'édition et la critique demeurent ses faiblesses, lourd handicap pour son envol véritable.

La littérature togolaise existe bel et bien, en tout cas celle en langue française ; elle est même écrite en plusieurs langues dont l'italien et l'anglais. Sa naissance remonterait même en 1929, année de L'Esclave de Couchoro (grande querelle entre Togolais et Béninois sur cet auteur). Finie donc la polémique insidieuse de Kossi Efoui sur l'existence d'une littérature africaine et partant togolaise. Unanimisme. Le sujet d'actualité c'est de connaître la destinée d'une telle littérature, justement le thème de la 3ème conférence de Plumes Francophones : Où va la littérature togolaise : production, réception et questions de genre. Une conférence animée par des universitaires Jean-Jacques Dabla, Koffi Anyinefa, Prosper Deh et Kangni Alem. Un plateau assez relevé, tous les conférenciers sont auteurs, essayistes, ayant écrit un ou plusieurs ouvrages sur la littérature africaine ou togolaise.

Longtemps reléguée à la marge de la littérature africaine avec la publication d'une poignée d'auteurs, la littérature togolaise connaît une émergence depuis le début des années 1990. Des auteurs reconnus à l'étranger par des prix (Sami Tchak, Kossi Efoui, Edem Awumey, Kangni Alem) participent de cette renaissance tandis que d'autres en Europe et aux Etats-Unis publient dans d'autres langues, même s'ils sont très peu ou pas du tout traduits en français. A l'intérieur du Togo, on constate également l'arrivée de jeunes auteurs, la production d'œuvres de qualités diverses, parfois franchement très médiocre. Sur ce point précis, Kangni Alem suggère à la nouvelle Association des écrivains togolais (AET) la création d'une revue de littérature pour aider à l'émergence de jeunes auteurs. Pour l'auteur de Cola Cola Jazz, c'est souvent par ce canal- notamment celui de la Revue Noire et Le Serpent à Plumes- que de nombreux auteurs togolais ont été détectés par de grands éditeurs en France. Reste à savoir, si l'AET peut relever un tel défi.

D'où la question problématique de l'édition. L'édition reste le talon



d'Achille de cette littérature montante et une réforme indispensable enraierait une production en deçà des attentes. Deux maisons d'édition occupent le haut du pavé. La très volontariste quoique peu professionnelle Awoudy (un catalogue relevé après quatre années d'existence) et la professionnelle et moins ambitieuse Graines de pensées dont le public attend un relèvement du niveau de l'édition. Pour l'instant, l'édition joue dans le registre du droit d'auteur, toute la machine commerciale n'est réellement pas mise en œuvre pour la promotion de l'auteur. Les livres sont produits et très peu connus, même si on évolue dans un environnement culturel caractérisé par l'absence d'une volonté publique quant à la promotion du livre et de la lecture. En ce sens, les conférenciers et les participants ont déploré la non-application de la ratification de l'Accord de Florence sur la circulation des biens culturels et scientifiques.

Un autre défi à relever pour la littérature togolaise reste celui de la réception, surtout la critique journalistique et universitaire. Sur ce plan, le registre est presque désert. La critique journalistique, parfois promotionnelle, ne manque pas en ce qui concerne les œuvres publiées en France ou à l'étranger, mais, sur le plan national, il n'y a aucune institution existante. La presse déjà pauvre en qualité demeure très déficitaire quand il s'agit de relayer les productions littéraires.

La critique universitaire au Togo est pointée du doigt en ce domaine par Koffi Anyinefa du Collège Haverford, Etats-Unis. Une fainéantise et un manque de passion sont à la base de l'absence d'études sur les œuvres

togolaises. La plupart des universitaires veulent avoir un intérêt matériel ou pécuniaire avant de réaliser des études sur les auteurs togolais. Conséquence : Kossi Efoui est le seul auteur qui rassemble la grande partie de la critique universitaire sur la littérature togolaise. Son théâtre et son roman relèvent d'un grand intérêt pour la critique universitaire en France. On peut également citer Sami Tchak sur qui vient d'être fait un essai. Mais d'une manière générale, la critique est quasi absente voire déserte en ce qui concerne la littérature togolaise. Il en est de même de la traduction de nombreuses œuvres togolaises écrites dans des langues étrangères.

Koffi Anyinefa et Kangni Alem en appellent à un sursaut dans ce domaine. Seront-ils entendus ?

L'UNION /
www.filfrancophones.com (le
blog du festival Plumes
Francophones)



Bi-hebdomadaire togolais
d'informations et d'analyses

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Imprimerie: St Laurent

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre D.
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDA

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
BOGLAG.

Promotion du secteur céréaliier

Les acteurs ouest-africains officialisent leur réseau

Etonam Sossou

Avec l'appui du projet Agribusiness and trade promotion (ATP) et de l'Agence des Etats Unis pour le développement international (USAID), les parties prenantes et les acteurs importants de la filière céréalière sont en Assemblée générale à Lomé, du 20 au 21 mars 2013, pour lancer officiellement le Réseau Ouest-africains des céréaliers (ROAC). Les objectifs spécifiques de cette réunion régionale sont l'adoption du plan stratégique du ROAC pour la

période 2013-2015 et la validation des textes juridiques de ce nouvel organisme céréaliier régional. « L'Afrique de l'Ouest offre beaucoup d'opportunités pour augmenter les volumes de céréales et accroître les revenus des producteurs, des transformateurs et des commerçants », a laissé entendre M. Koffi Zombléwouh Edou, représentant du ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage.

L'assemblée élira aussi un Conseil d'Administration et choisira

le lieu d'installation du siège du ROAC qui est un réseau régional destiné à promouvoir le libre commerce du maïs, du riz, du mil et du sorgho et à donner une voix au secteur céréaliier en Afrique de l'Ouest. Car, l'espace UEMOA compte 80 millions de consommateurs et la CEDEAO, plus de 200 millions dont les céréales constituent 80% des produits de consommation.

Bien souvent, les céréales sont transformées par les femmes transformatrices en farines fermentées à cuisiner chez soi ou



Les membres du ROAC

servent à préparer des mets consommables immédiatement. Au Togo, ces femmes écoulent à elles seules environ 200000 tonne de maïs par an. Mais le contexte de présentation des dérivés des céréales n'a pas beaucoup évolué. Les produits locaux transformés à base de céréales, pour la plupart traditionnels ne peuvent se conserver longtemps, ce qui empêche la production à grande échelle pour en faciliter la consommation.

A travers le projet ATP, le Gouvernement des Etats Unis travaille depuis 2009 avec le Comité interprofessionnel des

filères céréales et niébé du Burkina Faso (CIC-B), une organisation interprofessionnelle basée au Burkina Faso dont l'objectif est de promouvoir et de renforcer les chaînes de valeurs céréalières dans la sous-région. Dans ce rôle, les Etats-Unis et le CIC-B appuient les acteurs à chaque étape de la production, de la transformation et du commerce des céréales et des produits céréaliier transformés en Afrique de l'Ouest. Le gouvernement des Etats-Unis a récemment appuyé le CIC-B dans la mise en place d'un organisme régional de points focaux dans huit pays ouest-africains : Bénin, Côte

d'Ivoire, Mali, Niger, Sénégal, Togo et Niger. Ces points focaux sont le fondement d'une plateforme du secteur privé qui servira les intérêts des producteurs, transformateurs et commerçants en céréales.

La présente Assemblée Générale veut mettre en place une organisation régionale dynamique, décidée à donner une voix au secteur céréaliier et à catalyser les possibilités commerciales en Afrique de l'Ouest.

Les projets USAID ATP ont pour objectif principal d'augmenter la valeur et le volume du commerce agricole intra-régional en Afrique de l'Ouest en appuyant des organisations et des personnes qui produisent et commercialisent des produits du bétail, du maïs, du riz et du mil/sorgho. En collaboration avec des partenaires régionaux et des institutions régionales (dont la CEDEAO et l'UEMOA), le gouvernement des Etats-Unis travaille dans les huit pays ouest-africains participants pour améliorer le leadership régional en renforçant la capacité d'associations régionales solides du secteur privé.

Marché de l'Automobile

ITC Automobile dévoile en premier les deux nouveaux modèles Renault

Renault renouvelle ses modèles emblématiques : Nouvelle Renault Logan : la familiale à prix serré, à la silhouette fluide et élégante, Nouvelle Renault Sandero Stepway : une baroudeuse de caractère, abordable. c'est le concessionnaire ITC Automobile qui montre premièrement ces nouvelles prouesses au public togolais et africain.

La marque Renault vient de lancer la commercialisation des deux nouveaux modèles : Nouvelle Logan et Nouvelle Sandero Stepway. Elles affichent un design robuste et valorisant, qui se décline sur le thème de l'élégance pour Nouvelle Logan et de la séduction et du caractère pour Nouvelle Sandero Stepway. Le confort est accru grâce aux équipements importés de Lodgy et Dokker tels que le système multimédia Media Nav, mais aussi grâce au limiteur/régulateur de vitesse, qui – pour la fonction régulateur – fait son apparition dans la gamme. La conduite est de plus en plus agréable, en particulier avec la direction assistée dès l'entrée de gamme Euro 5 et un confort acoustique optimisé.

Les Nouvelles Renault Logan et Sandero Stepway se dotent de la fonctionnalité 1/3-2/3 de la banquette arrière (selon version pour Nouvelle Logan, de série pour Nouvelle Sandero Stepway). L'économie à l'usage est assurée



Nouvelle Renault Sandero Stepway

Sandero Stepway est renforcé, en particulier par l'ajout des airbags latéraux et du contrôle de trajectoire ESC dès l'entrée de gamme Euro 5. La fiabilité Renault, prouvée et éprouvée, reste au meilleur niveau. La politique d'entretien proposée par le réseau, quant à elle, permet de supprimer les frais de maintenance imprévus.

ITC Automobiles est le 1er concessionnaire de la marque Renault d'Afrique de l'Ouest à lancer

Elles bénéficient d'un design attractif et de prestations modernes : loin d'être futile, le plaisir devient essentiel.

« La face avant homogène est travaillée autour d'un logo Renault bien installé dans la calandre. Le dessin des larges projecteurs ainsi que la grille de calandre rendent l'avant plus expressif. De profil, le ratio entre carrosserie et surface vitrée renforce la sensation de robustesse, affirmée par une ligne de caisse sculptée, des arches de roues marquées et des flancs creusés. Enfin, l'avancée prononcée de la partie basse du pare-brise contribue à fluidifier la silhouette et améliore son aérodynamisme. » explique David Durand - Directeur Design gamme Entry

La nouvelle identité stylistique Renault évoque un sentiment général de qualité et de force. Chaque modèle affiche les caractéristiques de robustesse de la marque.

Et pour une identité de marque encore plus forte, le nouveau style Renault fédère étroitement les véhicules.

« L'offre Renault répond au juste niveau d'attente de nos clients. La fiabilité est un fondamental de la marque, car il est au cœur de la relation de confiance qu'elle noue avec ses clients. » renchérit, Rafael Treguer - Directeur Développement marque Renault



Nouvelle Renault Logan

par les nouvelles motorisations – essence TCe 90 qui procurent un plus grand plaisir de conduite tout en baissant nettement la consommation de carburant. A l'achat aussi, les deux nouvelles venues sont encore plus compétitives que leurs devancières.

Le niveau de sécurité de Nouvelles Renault Logan et

la commercialisation au Togo. Parce que le monde change, et les attentes des clients aussi, Renault continue d'évoluer. Nouvelles Logan et Sandero Stepway s'inscrivent pleinement dans la nouvelle génération de véhicules Renault initiée par Lodgy qui va être lancée et commercialisée au Togo à partir du mois de Mai 2013.

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°1156 DE LOTO BENZ DU 13 MARS 2013

Ce mercredi 20 mars 2013, nous assistons au tirage de Loto Benz qui porte aujourd'hui le N°1156.

Lors du dernier tirage de Loto BENZ, les villes de **BADOU, ATAKPAME, NOTSE, TABLIGBO et LOME** se illustrent par les gros qui y ont été gagnés.

A **BADOU**, nous avons recensé un lot de 500.000F CFA, un lot de 750.000F CFA et un super gros lot de 3.750.000F CFA auprès des opérateurs 2127, 7204 et 2029 ont été recensés.

Les points de vente **7104** basé à **ATAKPAME** a fait le bonheur d'un parieur qui a remporté la somme de 2.000.000F CFA.

Ce sont un gros lot de 2.000.000F CFA et un maxi gros lot de 8.750.000F CFA qui ont été enregistrés par les opérateurs 7204 et 4043 situés à **KPALIME**.

Les points de vente **2202 et 2227** situés à **NOTSE** ont recensé un lot de 500.000F CFA et un gros lot 1.375.000F CFA.

A **TABLIGBO**, c'est un lot de 750.000F CFA et un maxi gros lot de 7.750.000F CFA qui ont fait le bonheur de parieur qui ont tenté leur chance auprès des opérateurs 3955 et 3952.

De nombreux parieurs basés à **LOME** ont eu le bonheur de remporter des gros lots, mercredi dernier. en effet, deux lots de 500.000F CFA, un lot de 625.000F CFA, trois lots de 750.000F CFA, quatre gros lots de 1.000.000F CFA, un gros lot de 1.250.000F CFA et un super gros lot de 2.250.000F CFA ont été recensés auprès des opérateurs 6934, 6943, 8085, 7828, 7873, 7722, 6103, 8634, 8127, 7922, 6703 et 8633.

La remise des lots à Lomé se fera au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales.

**Avec la LONATO, JOUEZ PETIT ET GAGNEZ GROS !
BONNE CHANCE A TOUS !**

LOTO BENZ

Résultats du tirage N°1157 de LOTO BENZ du mercredi 20 Mars 2013

Numéro de base

26

88

38

76

19